



Le salon des Géomètres-Experts
Ciney 2019

Formulaire d'inscription

GeoExpo. un salon pour les professionnels

GeoExpo Ciney 2019 - Jeudi 17 octobre 2019 de 9h00 à 17h30 -

Hall des expositions de Ciney-Expo

Formulaire à renvoyer avant le 10 juillet 2019

soit par fax: + 32 (0)19 33 11 74 ou au + 32 (0) 83 61 22 78

soit via site Internet : www.geoexpo.be - info-salon2019@geoexpo.be

Coordonnées du participant :

Formulaire à remplir en italique.

Nom de l'entreprise :

Personne de contact : Fonction :

Adresse:

Code postal : Localité:

Pays :

Téléphone : Fax :

E-Mail : GSM :

Inscription

Surface du stand : dimension en surface libre qui comprend la mise à disposition de 1 table et 2 chaises par stand, séparé par des panneaux préétablis en structure de stand. Ces structures sont en alu et panneaux blancs (photo sur les sites cineyexpo.be et geoexpo.be).

16 m² : Largeur 4 m x profondeur 4 m à 1.500,00 €

24 m² : Largeur 6 m x profondeur 4 m à 2.200,00 €

32 m² : Largeur 8 m x profondeur 4 m à 2800,00 €

Exposés / démonstrations : pour une ou deux sessions à préciser lors de l'inscription, une en matinée et une dans l'après-midi, d'une durée maximum de 20 minutes dans un espace séparé. Le programme définitif sera établi en fonction des réservations et vous sera communiqué au plus tard 3 semaines avant le jour du salon.

170,00 € : pour une session

300,00 € : pour deux sessions



Le salon des Géomètres-Experts
Ciney 2019

Formulaire d'inscription

GeoExpo. un salon pour les professionnels

Connexion ADSL haut débit : ▪ 75,00 € /

Connexion Wi-Fi : ▪ gratuit

Soit la somme **TOTALE** deeuros

Le participant s'engage à verser la participation financière **avant le 31 juillet 2019**

Sur le compte Crelan uniquement : BE94 1030 4729 1814 ; BIC : NICABEBB, au nom de ARGELg avec la communication structurée fournie via le site.

Une note comptable vous sera adressée dès réception de votre inscription et paiement.

Attention :

Seul le paiement confirme l'inscription.

L'exposant sera visible sur le site GeoExpo après paiement de l'inscription.

Le paiement devra être fait avant le 31 juillet 2019 au plus tard.

Toute résiliation ne sera pas remboursée.

Lieu et date :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

Nom :

Fonction :